

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur,

Je vous remercie pour cette présentation du nouveau contrat d'objectifs et de moyens de l'AFD ainsi que pour votre appel à donner un avis favorable à sa signature.

En tant que membre de la commission qui a travaillé sur le projet de loi de programmation relative à la politique de développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales adopté la semaine dernière par notre Assemblée, je tiens à saluer votre rapport le COM.

Ce document est en effet une véritable feuille de route qui doit nous permettre de réaliser les objectifs ambitieux que la France s'est fixée en matière d'APD et notamment d'atteindre le seuil des 0,55% du RNB consacré à l'aide au développement en 2022.

Ce COM donne ainsi les moyens à l'AFD de toucher plus efficacement les pays et publics prioritaires que la loi nous a permis de mieux cibler. Je me réjouis donc que des objectifs spécifiques, notamment financiers, aient été fixés en faveur du continent africain, de l'éducation des filles, de la santé mondiale ou du climat.

Ce contrat d'objectifs et de moyens porte par ailleurs sur les activités du groupe AFD dans son ensemble. J'en suis heureuse car si je suis attentive aux objectifs fixés à l'Agence, je le suis aussi concernant ceux qui sont fixés à sa filiale Proparco pour ce qui est de l'appui au secteur privé en Afrique par exemple.

Je salue enfin et surtout ce que vous citez être un « changement de paradigme », à savoir un pilotage moins axé sur les octrois et les engagements que sur les "signatures et versements". Cette question des décaissements, et surtout des délais de décaissement, m'a en effet toujours semblé primordiale en tant que membre du conseil d'administration de l'AFD. J'ai d'ailleurs évoqué ce sujet à diverses reprises dans le cadre des travaux de cette commission (*mais aussi avec les autorités de pays africains de ma circonscription à l'occasion de déplacements*). Car, en effet, notre contribution à l'aide au développement d'un pays ne peut être effective que lorsqu'elle a réellement lieu et que des crédits sont décaissés.

Ce COM prévoit ainsi pour la période 2020-2022 un montant de versements cumulés du groupe AFD en prêts et subventions de 24 Mds EUR. Et je note avec satisfaction que les versements en 2020 se sont montés à 8,8 Mds EUR soit 37% des objectifs de ce COM. Ce bon résultat s'explique néanmoins par plusieurs facteurs. Notamment par l'exécution d'engagements pris en 2019 ainsi que par la mise en place de projets à décaissements rapides en réponse à la crise covid.

Vous semble-t-il ainsi que ce COM, avec les 47 indicateurs qui y sont déclinés, soit en mesure de permettre à l'AFD d'atteindre ses objectifs en matière de versements sur la période 2020-2022 et de réaliser ce « changement de paradigme »?